

ANNEXE I – CALENDRIERS ET PROCÉDURES DES DEMANDES D’INSCRIPTIONS

SECTION I. CALENDRIER ET PROCÉDURE DES DEMANDES D’INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Calendrier

28 février 2026	Date limite de dépôt d’un dossier complet en vue d’une inscription au <i>Master de spécialisation en Économie internationale et du développement</i> pour les ressortissants d’un pays hors Union européenne devant obtenir un visa d’études
31 mars 2026	Date limite de dépôt d’un dossier complet pour les ressortissants d’un pays hors Union européenne devant obtenir un visa d’études.
31 août 2026	Date limite de dépôt d’un dossier complet pour les ressortissants d’un pays hors Union européenne ne résidant pas en Belgique et ne devant pas obtenir un visa d’études.
30 septembre 2026	<p>Date limite d’introduction d’une demande d’inscription pour les candidats belges, les ressortissants de l’Union européenne ainsi que les ressortissants d’un pays hors Union européenne résidant en Belgique et ne devant pas obtenir un visa d’études.</p> <p>Date limite à laquelle l’étudiant ayant sollicité un visa d’études et inscrit pour la première fois à l’UNamur doit retirer sa carte étudiant. A défaut, la demande d’admission n’est pas prise en compte. Cette présence permet de s’assurer que l’étudiant est en mesure de suivre les activités d’enseignement organisées dès le début de l’année académique (notamment des séminaires, exercices, travaux pratiques/dirigés ou de laboratoires) conformément au préambule de cette annexe I.</p>